Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_30_2025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Le 06 décembre 2025 à 10h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, Mme CAPELE Édith, M. MALÉCOT Didier, M. BRUNEAU Joël, M. BAZIN Jean-Yves.
Date de convocation : 1er/12/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09
Nombre de conseillers excusés : **03** - Mme Marie-Paule DIARD – M. DUBOS Alexandre - M. Alexandre Barret.
Nombre de conseillers municipaux présents : 06
Nombre de Pouvoirs de vote : 02- Mme Marie-Paule DIARD pour M. LE SQUER Ludovic - M. Alexandre Barret pour M. BRUNEAU Joël
Nombres de votes exprimés : 08

Nombre de voix pour : 08 **Nombre de voix contre : 00** **Abstentions : 00**

M. MALÉCOT Didier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2025/30
OBJET : Vote des aides financières aux familles année scolaire à compter de l'année scolaire 2024-2025

Lors de la commission sociale du 21 mars 2024, il a été décidé par les membres de la commission de participer à l'effort de chaque famille pour aider au financement de divers projets.

Mme BOUGEARD rappelle les différentes aides sur lesquelles la commission a travaillé :

Aides aux séjours **scolaires**.

50 euros par an et par jeune de la maternelle au lycée.

Conditions :

- Aide accordée sur l'année scolaire, de septembre à septembre
- Séjour supérieur à 2 nuitées pour tout enfant / jeune résidant sur la commune
- Aide accordée pour les enfants/ jeunes **sous statut scolaire** de la formation initiale.
- Aucune condition de ressource ne sera demandée
- Dossier complet à déposer à la mairie
- Une aide par personne et par an

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_30_2025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

- Présentation d'un justificatif du reste à charge
- Validation des demandes par la commission avant paiement

Aides aux séjours scolaires 50 euros par an et par jeune post BAC (BTS/ Université/ Grandes écoles…)

Conditions :

- Aide accordée sur l'année scolaire, de septembre à septembre
- Séjour supérieur à 2 nuitées pour tout jeune résidant sur la commune
- Aide accordée pour les jeunes sous statut scolaire de la formation initiale.
- Aucune condition de ressource ne sera demandée

Aide versée sous réserve d'une participation bénévole au sein de la commune ou d'une des associations de la commune pour les + de 18 ans.

- Dossier complet à déposer à la mairie
- Une aide par personne et par an
- Aide révisable au 1er mars de chaque année
- Présentation d'un justificatif du reste à charge
- Validation des demandes par la commission avant paiement

Financement BAFA - 50 euros

Conditions :

- Aide accordée sur l'année scolaire, de septembre à septembre.
- Aide accordée pour les enfants/ jeunes sous statut scolaire de la formation initiale.
- Aucune condition de ressource ne sera demandée
- Dossier complet à déposer à la mairie
- Présentation de la facture acquittée à l'obtention du BAFA
- Validation des demandes par la commission avant paiement

Financement Code de la route : 1 présentation réussie au code la route - 30 euros

Conditions :

- Aide accordée pour les jeunes sous statut scolaire de la formation initiale.
- Aucune condition de ressource ne sera demandée
- Dossier complet à déposer à la mairie
- Présentation de la facture acquittée et le justificatif de validation du code
- Validation des demandes par la commission avant paiement

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_30_2025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Approuve et vote les aides financières proposées par la commission sociale à compter de l'année scolaire 2024-2025
- Décide que ces aides et leurs montants sont valables jusqu'à la prochaine révision des aides financières par la commission sociale

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Ludovic LE SQUER